



24-09 -238 Arrêté Municipal Temporaire Réglementant le stationnement et la circulation – Rue de la coussais Occupation domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5

Vu la pétition présentée par l'entreprise [VFE -14 rue Eric Tabarly- 85170 Dompierre sur Yon](#)

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation rue de la Coussais - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de renforcement des réseaux électriques à compter du 25/09/2024.

ARRETE

- ARTICLE 1** *Rue de la Coussais à compter du 25/09/2024 jusqu'à la fin des travaux*
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront REGLEMENTES :
Le stationnement, la circulation seront INTERDITS au droit du chantier sauf pour les bus, véhicules de santé, de secours et de services et riverains.
Des déviations seront mises en place au fur et à mesure de l'avancée des travaux.
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par l'entreprise pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Le Pétitionnaire
Communauté de Communes
Les Services Techniques
La Police Municipale
Les archives administratives

Fait à Villeneuve en Retz,
Le 23/09/ 2024

Jean-Bernard FERRER
Maire de VILLENEUVE EN RETZ

